

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 15 novembre 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 9 novembre 2021 s'est réuni le lundi 15 novembre 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, BENQUET Daniel, PERALI Valérie,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à GUILBAUD Valérie, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane.

I.09

Demande de mise à disposition rémunérée d'intervenants sportifs qualifiés auprès des clubs sportifs de Rugby, Basket, Handball ou Football pour l'accompagnement et l'encadrement d'enfants sur des temps périscolaires CLAE pour l'année scolaire 2021/2022

Afin de proposer et diversifier les activités sportives au sein des temps périscolaires CLAE, nous avons sollicité les clubs sportifs de rugby, basket, handball et football afin qu'ils mettent à disposition des intervenants sportifs qualifiés à raison de 2h30 / jour périodiquement, pour l'ensemble de nos sites CLAE.

Ces interventions sont rémunérées à concurrence de 14.04 € TTC/H par intervenant et sur présentation d'une facture du club sportif en fin de semestre, pour l'année scolaire 2021/2022.

**Le Conseil Municipal
 après en avoir délibéré :**

- Décide** d'approuver la demande de mise à disposition rémunérée d'intervenants sportifs sur la base de 14.04 € TTC/H par intervenant, sur présentation de la facture du club sportif, fin de semestre, pour l'année scolaire 2021/2022.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à valider cette demande

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 16 novembre 2021

Le Maire de Marmande
 JOËL HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 18/11/2021
 et de sa transmission au contrôle de légalité le 18/11/2021

Le Maire de Marmande
 JOËL HOCQUELET

